

**LES PROJETS URBAINS DE BORDEAUX ET DE QUÉBEC OU
LE PAYSAGE COMME EXERCICE DE BANALISATION**

Richard DESNOILLES
Université Laval, Université de Bordeaux

richarddesnoilles@yahoo.fr

Résumé

Bordeaux et Québec sont deux villes patrimoniales qui jouent avec leur image pour se rendre attractives. Elles sont ce que l'on peut appeler des *hauts-lieux*. L'étude de ces deux villes à travers le concept de paysage est fondamentale, car il permet de dégager le profil de chacune des agglomérations. En effet, les discours officiels de chacune de ces deux villes réfèrent et utilisent le paysage et celui-ci devient alors la clef pour entrer dans le décodage des structures urbaines imaginaires qui produisent la ville matériellement. Le paysage urbain pose alors la question de la démocratie et devient une porte d'entrée permettant de répondre aux questions essentielles de « la ville pour qui? », « la ville pourquoi? » et « la ville par quels moyens? ». Cet article a pour but de dégager les polarités paysagères de Bordeaux et de Québec pour comprendre les logiques qui modèlent ces deux villes.

Mots-clefs : Paysage, Bordeaux, Québec, discours, haut-lieu, patrimoine

Abstract

Bordeaux and Quebec-City are two heritage cities. They play with their image for becoming attractive. We may call them symbolic places. The study of these two towns by means of the concept of landscape is fundamental, because it allows drawing the features of their profiles. Indeed, official statements about these two cities refer and use landscape as the foundation and the justification of their actions. Therefore, the use of the concept of landscape in official statements becomes the key for decoding imaginary urban structures that produce the town materially. Urban landscape asks the question of democracy and becomes a gate for answering to these fundamental questions: "a town for whom?", "why a town?", "a town by which means?". The aim of this paper is to draw the landscaped polarities of Bordeaux and Quebec-City for understanding the logic that shape these two towns.

Keywords: Landscape, Bordeaux, Quebec-City, statements, symbolic place, heritage

INTRODUCTION

Bordeaux et Québec sont toutes deux des villes moyennes qui occupent une place prépondérante au niveau régional mais éclipsées par leurs concurrentes à un niveau national et surtout supra-national. Pour lutter contre cet état de fait, toutes deux jouent sur leur exceptionnalité en affirmant leur patrimonialité. Ce patrimoine est d'ailleurs reconnu à Québec par l'inscription globale de son centre historique au patrimoine mondial de l'Unesco et à Bordeaux par la reconnaissance ponctuelle de ses trois cathédrales. De plus, Bordeaux attend impatiemment la réponse de l'Unesco pour savoir si elle va, elle aussi, obtenir la reconnaissance globale de son centre ville historique.

L'un des principes de base de la charte de l'Unesco est de conserver le caractère « ville à habiter » des villes reconnues. Les villes patrimoniales que sont Bordeaux et Québec ont alors deux obligations de gestion – obligations contradictoires, mais complémentaires – : celle de l'exceptionnel, en raison de leur patrimonialité, et celle de leur quotidienneté. C'est ce à quoi tente de répondre le Plan D'Aménagement et de Développement (PDAD) à Québec et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Bordeaux, tous deux émis en 2005 dans lesquels la notion de paysage occupe une place centrale. Tout y est dit, et fait, en fonction et au nom du paysage : « la ville, consciente des défis que posent la protection et la mise en valeur de ses paysages, veut intégrer une approche de paysage dans la planification des projets pour l'ensemble de son territoire » (PDAD, 2005 : 141).

Le PDAD et le PLU posent alors la question de la démocratie urbaine et surtout du bien commun tant dans les paysages ordinaires que dans les paysages extraordinaires. Puisque ces textes émanent d'un pouvoir municipal, nous considérons le paysage urbain dans le PDAD et le PLU comme un objet politique qui traduit une forme d'emprise spatiale et sociale tout en définissant des valeurs construisant une culture commune. Ainsi, savoir comment Bordeaux et Québec considèrent leur paysage, c'est comprendre ce qui modèle et ce à quoi aspirent ces deux villes.

DESSEIN DE CES DOCUMENTS

Le but de ces projets de ville est double. Tout d'abord, il est législatif puisque le PDAD et le PLU sont une exigence de la loi québécoise et française. La *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et*

de l'Outaouais (LQ2000, c.56, art. 248) oblige [la ville de Québec] à se doter d'un nouveau plan d'urbanisme appelé PDAD, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) (PDAD, 2005 : 13). À Bordeaux, « c'est la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 qui est à l'origine de la rénovation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU. Cette loi réforme en effet l'approche de l'urbanisme devenue obsolète, en invitant les municipalités et les organismes de coopération intercommunale à intégrer dans leurs politiques de développement les notions de ville durable et de démocratie participative » (PLU, 2005 : 4).

Plus important encore, Bordeaux et Québec comptent saisir l'occasion pour faire peau neuve puisque si le PLU et le PDAD vont permettre d'établir un nouveau document de référence, ils préciseront les conditions de la transformation de leur agglomération dans leur aménagement et dans leur développement (PLU, 2005 : 4 ; PDAD, 2005 : 14).

LE PAYSAGE : POUR UNE TENTATIVE DE DÉFINITION

Ces deux documents se veulent être des outils pour l'action. Par le projet urbain, il s'agit de montrer quels sont les atouts et les faiblesses de chacune des agglomérations afin de répondre à une demande (politique et sociale) pour se redéfinir en tant qu'entité urbaine cohérente.

Le paysage est une des réponses utilisées par Bordeaux et Québec en prenant une place centrale dans leur politique. Le PDAD prend d'ailleurs le temps de définir ce paysage sur une quinzaine de pages en ces termes (2005 : 137) :

Le paysage est la toile de fond de l'environnement urbain. Il est le reflet des valeurs culturelles et sociales des communautés et le résultat des efforts déployés pour créer des milieux de vie sains, conviviaux, sécuritaires et respectueux du milieu naturel. Parmi les grands fondements qui guideront la Ville dans ses efforts pour valoriser le paysage urbain, pour bonifier l'image globale de Québec et pour révéler son identité, soulignons la qualité des aménagements, l'équilibre et la cohérence de la structure formelle de l'espace urbain ainsi que la qualité de l'environnement bâti et de l'architecture.

Si le PDAD tente de définir clairement ce qu'est le paysage, il est beaucoup plus évanescent dans le PLU où jamais on ne dit ce qu'il représente. Il s'agit plus d'une application implicite ; le paysage étant un mot magique autour duquel tout le monde s'accorde et fait signe de comprendre ce qu'il renferme. La seule définition qui nous en est faite s'appuie sur l'article

L.123-1 7° du code de l'urbanisme prévoyant que le PLU peut « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection » (PLU, 2005 : 141).

C'est dans une relation avec l'aménagement et le design que le paysage est ici abordé. Cette logique a pour volonté de se vouloir performative en faisant apparaître des zones, des ensembles dits *paysagers* pour ensuite esquisser les grandes étapes d'un *plan de paysage* (PLU, 2005 : 141).

Dans le PLU comme dans le PDAD, le paysage prend un sens dialectique : il est à la fois le point de départ des politiques pour enrayer tous les problèmes de la ville mais il est aussi, et surtout, le résultat de cette réussite.

POINTS QUE LE PDAD ET LE PLU COMPTENT METTRE EN VALEUR

La similitude que l'on retrouvait dans la définition et dans les attentes autour de la notion du paysage se retrouve dans les objectifs que Bordeaux et Québec se sont fixés. Certes, leurs ordres de présentation diffèrent mais les contenus sont quant à eux bien semblables. Le PLU compte agir de façon prioritaire à Bordeaux pour en faire une ville de proximité ; pour affirmer la qualité urbaine et patrimoniale ; pour affirmer également la mobilité au sein de son agglomération ; pour renforcer son rayonnement économique ; enfin, pour en faire une ville plus verte et plus viable.

On retrouve les mêmes préoccupations dans le PDAD au sein duquel il s'agit de planifier l'ensemble de l'agglomération dans une perspective de développement durable, d'organiser le territoire en consolidant ce qui est déjà urbanisé et les infrastructures relatives à son développement économique. Québec compte enfin – et cet objectif est celui qui est le plus développé – s'attacher aux milieux de vie c'est-à-dire se pencher sur les milieux résidentiels, travailler sur la qualité du paysage et du cadre bâti, conserver et mettre en valeur le patrimoine et donner à la ville un environnement de qualité.

Il est intéressant de noter que dans les textes, chaque point en appelle un autre et découle du précédent ; le tout agissant dans une logique systémique ce qui explique les redondances dans

ces deux textes. Cela témoigne surtout de la manière dont le paysage est considéré : tant dans le PDAD que dans le PLU, il sert à tout régler et malgré les efforts de définition fournis par les deux villes il devient un tout dans lequel on met ce que l'on veut.

LE PAYSAGE COMME OUTIL PRIORITAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT ?

Bordeaux et Québec se servent du paysage, nous l'avons déjà mentionné, pour répondre aux exigences et aux espoirs qu'elles se sont fixées. En le rendant performatif, le PDAD et le PLU déclinent le mot magique pour zoner leur agglomération, en faire un élément de diagnostic et d'action.

LE PAYSAGE COMME OUTIL DE ZONAGE

Le paysage permet de scinder les agglomérations bordelaise et québécoise en plusieurs morceaux de ville en fonction de leur morphologie urbaine ; sont mises en exergue dans les deux documents des *entités paysagères* voulues *cohérentes*. C'est donc ce que l'on voit qui découpe Bordeaux et Québec. Le paysage se retrouve dans les thématiques d'environnement urbain, qu'il soit *naturel* ou bâti, et contribue à dessiner de grands ensembles. Quelles sont ces grandes entités, comment sont-elles définies et surtout que définissent-elles ?

C'est tout d'abord la lisibilité de la ville qui est recherchée dans ces documents puisqu'à Québec, le paysage sert à « l'élaboration de principes d'aménagement et de critères de design » qui permettront d'encadrer le développement dans les « secteurs sensibles » que sont les arrondissements historiques et les noyaux anciens à savoir le Vieux-Québec, la haute ville, le quartier du Petit Champlain ; la frange urbaine du littoral le long du Saint-Laurent ; le corridor des rivières Saint-Charles et Duberger ; les grandes entrées de ville telles le boulevard Laurier ; les parcours urbains dits cérémoniels que sont le chemin Saint-Louis ou le boulevard René Lévesque menant à la colline parlementaire.

La ville-centre héritée du XVIIIe siècle, la première couronne périphérique ainsi que la seconde, les coteaux de la rive droite, le quartier de la gare, les parcs industriels scindent Bordeaux. Sont aussi zonés les ensembles *naturels* dits *espaces libres* regroupant les parcs urbains, les espaces forestiers de la ville, les squares, les esplanades, les équipements sportifs qui contribuent à l'idée de nature en milieu urbain mais qui servent surtout à donner à

Bordeaux des espaces de desserrement. Les enjeux sont les mêmes à Québec puisque ces espaces ont pour dessein de faire disparaître l'*oppression* de la ville tout en mettant en valeur la *ville verte*.

LE PAYSAGE COMME OUTIL DE DIAGNOSTIC

Dans les deux villes, le paysage sert à remarquer la variété des tissus urbains, cibler les mutations au sein des quartiers, enrayer les inégalités territoriales et à rendre compte des césures réalisées par les zones monofonctionnelles urbaines telles les zones commerciales (centres d'achats) et industrielles.

Après cette première étape de diagnostic, le but est de mettre en valeur un *paysage*, dont on ne nous dit pas ce qu'il renferme, car il constitue « une importante ressource patrimoniale au même titre que les monuments et les espaces naturels » (PLU, 2005 : 39).

Les activités sont également considérées comme fondatrices du paysage urbain et patrimonial et Bordeaux fait ici écho à la viticulture, à l'activité fluviale qui deviennent ainsi une vitrine pour la ville lorsque ce *paysage est structuré* et permet l'élaboration d'une *composition paysagère*. Cette dernière ne peut se faire que par la maîtrise de l'urbanisation de Bordeaux et de Québec afin de combattre l'étalement urbain de la ville et la dispersion de l'urbanisation matérialisée par l'habitat individuel périphérique qui coûte cher en termes d'équipements d'agglomération et d'engorgement routier qui consomme littéralement l'espace.

Par le paysage et une organisation paysagère, est visé l'enrayement des maux de la ville et les conséquences des trente dernières années en définissant « les priorités de l'urbanisation et de l'équipement des territoires » (PLU, 2005 : 168).

LE PAYSAGE COMME OUTIL POUR L'ACTION

À Bordeaux comme à Québec, *structurer le paysage* sert surtout à favoriser l'attraction économique. Les documents ne développent pas ces modalités d'action mais montrent par leur assise législative que le PDAD et le PLU constituent un cadre permettant de transformer par l'aménagement la réalité urbaine en fonction des objectifs que se sont fixés les autorités municipales.

Cette attraction économique intègre deux enjeux. Celui du tourisme tout d'abord puisqu'il constitue une activité fondamentale dans ces villes historiques et patrimoniales. Ces projets axés sur le local, comptent par leur travail sur la qualité des services offerts, les réseaux de transport en commun, la gestion de l'*environnement*, injecter des valences positives dans les agglomérations et, par ses efforts, attirer des agents économiques, des entreprises de haut niveau et les ingénieurs qui vont avec, augmentant par la même occasion le niveau de vie global de la ville.

Il est intéressant de noter qu'à ce stade de l'analyse, des villes exceptionnelles se dotent de projets identiques. On aurait pu espérer voir apparaître deux textes totalement différents en réaction à leur exceptionnalité mais le PDAD et le PLU montrent que les enjeux et les réactions à ces enjeux sont identiques dans des contextes singuliers et revendiqués singuliers. L'exemple suivant témoigne de ce nivellement des projets urbains dans ses attentes et dans ses traitements : si Bordeaux a fait du tramway un enjeu fondamental dans son renouvellement urbain et prévoit la création de nouvelles lignes, Québec s'aligne sur le mouvement international d'engouement vis-à-vis de ce système de transport urbain et propose en lien avec le réseau de transport de la capitale RTC elle aussi un projet.

Figure 1 : Simulation d'un tramway sur le boulevard Laurier



Source : RTC, 2005

Figure 2 : Simulation Bordeaux Ligne C - les allées de Boutaut



Source : Artefacto, 2006

On s'aperçoit qu'à travers ces deux photomontages (figures 1 et 2), ce sont toutes les aspirations que Bordeaux et Québec ont émises dans leur projet de ville qui sont mises en lumière : le tramway (transport léger en site propre) sert à faire la promotion de la ville durable, environnementale et écologique ; le bus (que l'on ne voit pas ici mais qui est prévu), renvoie à l'idée de ville raccordée et, par extension, à la ville de proximité (idée à laquelle participe également le tramway) ; la piste cyclable fait également écho aux notions de ville écologique, de proximité mais aussi de ville agréable à vivre ; la marche évoque les mêmes éléments que le vélo en y rajoutant l'éloge de la flânerie chère à Pierre Sansot ; enfin, l'automobile occupe toujours une place prépondérante mais le nombre de voies y est réduit et les aménagements projetés conduiront à une réduction de la vitesse c'est-à-dire 50 km/h que personne ne respecte actuellement.

LE PAYSAGE COMME EXERCICE DE BANALISATION

Le paysage exprime selon les chercheurs, le conseil du paysage québécois et le cadre législatif français, une matérialisation du rapport entre l'homme et l'espace. L'imaginaire géographique est considéré comme un jeu de croyances qui se réalise dans un cadre spatial jouant un rôle

social en fournissant « un matériau aux souvenirs communs et aux symboles qui lient le groupe et permettent à chacun de communiquer avec les autres ; le paysage servant de vaste système mnémonique pour la fixation des idéaux et de l'histoire du groupe » (Lussault, 1993 : 149)

Le paysage dans le PDAD et le PLU est une gloire faite au local permettant de recréer une conscience de l'unité urbaine tout en se voulant internationale. Il devient dans ces textes un enjeu du quotidien et en même temps un vecteur d'universalité. Pour rendre ce besoin d'universalité visible, les villes se sont jetées dans la recherche de la ville lisible, facile à lire, dans laquelle la notion de temps devient essentielle dans un rapport avec l'espace et le paysage. Seulement, Bordeaux et Québec, villes patrimoniales par excellence, sont entrées dans une logique historiciste de la ville tournée vers le passé en tentant de rendre leur quotidien, leur dimension du présent, vecteur de cette dimension temporelle passée. Cette logique historiciste se retrouve dans ce que les villes appellent la préservation et la réhabilitation du paysage ; réhabilitation du paysage qui participe au concept de *ville bien bâtie* (Lynch, 1969 ; Sitte, 1996).

De plus, le paysage dans ces discours est inscrit dans deux logiques : il doit être préservé et/ou réhabilité et ne se situe plus dans une logique de transhistoricité, à savoir une interaction constante entre le passé, le présent et le futur. Le passé est ici glorifié, le présent cité, mais rien n'est fait pour le futur : on parle bien d'interventions à mener mais elles ne dépassent pas le niveau de la forme et de toute manière, on peut se poser la question même de cette forme puisque comme dans le fond, les villes de Bordeaux et de Québec se décrivent de la même manière (ville verte, ville durable, de proximité... que l'on nous répète tout au long de ces documents).

Guy Debord a expliqué que « la production capitaliste a unifié l'espace, qui n'est plus limité par des sociétés extérieures. Cette unification est en même temps un processus extensif et intensif de *banalisation*. [...] Cette société qui supprime la distance géographique recueille intérieurement la distance, en tant que séparation spectaculaire » (Debord, 1993 : 103). Cette séparation pourrait être enrayée par le projet de ville. Cependant, dans le cas de Bordeaux et de Québec, par leurs similitudes, on est en droit de se demander si le fond ne constitue pas lui non plus une partie de la forme avec une obligation du « paysage urbain » tel qu'il est souhaité, aménagé... mais en aucun cas rêvé. À moins que nous ayons les mêmes rêves mais

aussi les mêmes cauchemars. Le fond, par mutation au niveau du sens, serait devenu forme. On est alors en droit de se demander ce qu'est devenu le supposé fond ? Nous connaissons la forme du projet mais qu'en est-il de son but, de son dessein ? Où est l'identité commune, mis à part le fait de vivre dans un cadre de vie *agréable, sain...* ?

LE PAYSAGE URBAIN COMME OBLIGATION

Plus qu'un projet de ville, ces déclarations d'intentions peuvent s'interpréter comme le contraire de ce que la ville ne doit pas être, au lieu de ce que l'on attend d'elle. C'est ce qui explique cette « obligation du paysage urbain ». Obligation qui ne demande même plus dans le PLU et le PDAD sur quels critères les paysages sont beaux ou pourquoi il faut s'arrêter sur certains paysages plutôt que d'autres. Le paysage considéré dans chaque texte est un beau paysage, ou du moins un paysage digne de valeur visuelle ou esthétique. On se trouve alors dans une vision manichéenne du paysage, presque archaïque : il faut que la ville soit belle. Est-ce cela le projet de ville qui nous est offert ? Les villes ne souhaitent-elles pas aller plus loin ?

Les politiques de la ville ont un discours le plus souvent performatif, au moins incitatif, avec en toile de fond la modernité et le plus souvent la post-modernité pour combattre tous les maux de la ville. C'est alors la promotion d'une ville de proximité, une ville faite de quartiers tous en étroites relations, une ville proche de la nature (verte si possible)... qui nous est faite avec, de façon sous-jacente, le sacro-saint adage nous sauvant de tout « c'était mieux avant » ; adage puisant lui même sa source dans la post-modernité.

La boucle est alors bouclée et nous revoilà au point de départ : que fait-on de l'action ? L'action découle du discours découlant lui même de ce que l'on veut bien entendre mais surtout demander (n'oublions pas, la démocratie urbaine, chantre des politiques urbaines, veut que l'on nous propose et que nous disposions). La pauvreté du discours ne serait-elle pas alors le reflet de notre propre pauvreté dans notre capacité à avoir un véritable projet de ville et même, soyons idéaliste, un projet de société ?

DU HAUT-LIEU AU NON LIEU

Les villes moyennes que sont Bordeaux et Québec ont les mêmes problèmes et annoncent les mêmes solutions ; l'agglomération devenant et constituant ici un décor plus ou moins interchangeable. Ce qui est énoncé ici ne signifie pas que la ville l'est en tant que tel mais que le discours lui, est dans cette logique, ce qui est loin d'être la même chose.

Le paysage est considéré comme un élément du politique (Di Méo, 2004) dans le sens où on en fait un objet pour exprimer un *savoir-faire* mais aussi, et surtout un *faire savoir* : faire de la ville un ensemble de paysages, c'est la rendre reconnaissable et en faire un objet prêt à être récupéré par le marketing urbain. Bordeaux et Québec mettent en avant leurs lieux exemplaires (Micoud, 1991) et se plaisent à faire de leur ville une ville vitrine. Le danger de cette mise en cloche urbaine est le glissement toujours latent du haut-lieu (Bédard, 2002), que sont Bordeaux et Québec par leur ville centre, vers le non lieu (Augé, 1992). Ces villes se veulent exceptionnelles (parce qu'elles le sont) mais pour accueillir l'universel, il faut se savoir unique tout en se retrouvant dans le collectif ce qu'elles ne font pas à travers l'usage qui est ici fait du paysage.

EN GUISE DE SOLUTION : POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE *GENRE DE VIE* OU LE PAYSAGE COMME MOYEN D'ALTÉRITÉ

David Harvey nous a montré que dans la complexité du rapport à l'espace, ce dernier n'est pas un simple reflet de la société, mais son expression, ce que préconise la charte et le code de l'urbanisme (Harvey, 1990). Il semble qu'il faille cependant aller encore plus loin en considérant le paysage comme une projection : projection sociale, culturelle, etc. Les politiques de la ville ne cessent de mettre en place des moyens d'action pour l'avenir qui restent figés dans le passé, ou, au mieux dans le présent. Ces politiques sont censées exprimer un projet de société, ce qu'elles ne font pas.

Il faut faire du paysage, qui se définit primitivement par une émotion, un enjeu opérationnel en le situant à la croisée des chemins conceptuels en rationalisant l'idéal (Godelier, 1984) : il faut légiférer le paysage mais cette législation doit passer par une artialisation préalable de ce même paysage. Cette rationalisation, en considérant le paysage comme espace d'acte, n'omet ainsi pas de faire jouer la dimension démocratique du projet.

Il nous faut faire prendre conscience qu'un paysage est une représentation de la réalité mais aussi une construction de l'imaginaire individuel ou collectif, de ce que l'on imagine de soi, de l'autre, de son pays afin de susciter une réflexion et un regard citoyens sur le paysage et ses représentations. Il s'agit ici de partir d'une approche affective et esthétique du paysage pour ensuite aboutir à une approche civique de ce même paysage.

Aristote avait résumé les principes de la construction des villes en disant : « une ville doit être bâtie de façon à donner à ses habitants la sécurité et le bonheur » (Choay, 1979 : 260). Les villes adaptent ce précepte en se rendant lisibles et visibles qui prônait la construction d'une image de la ville dans un rapport dialectique entre le pouvoir et l'observateur (Lynch, 1969). Cependant, cette dialectique ne paraît pas entièrement respectée car la place de l'observateur est réduite à la portion congrue.

On est alors en droit de se demander si le paysage a sa place en politique, tout comme l'environnement, le développement durable et autre formule devenue obligation du pouvoir ? On a bien vu après l'examen du rôle du paysage dans le PDAD et le PLU, qui, rappelons-le, se voulait élément de zonage, de diagnostic et d'action, que si le zonage par l'intermédiaire de ce paysage pouvait être performatif, le diagnostic et l'action étaient quant à eux plus limités et ce par le flou insistant qui existe autour de ce concept.

Il s'agirait de définir clairement le paysage pour ensuite en faire un outil mais sa beauté et sa force résident dans sa relativité, alors à quoi peut bien servir une légifération de ce concept ? D'un autre côté, il faut être conscient du fait que si cette équipe municipale ose dire à ses citoyens qu'elle ne fera plus de politique au nom du paysage, mais que c'est aux citoyens de la faire en le *ressentant*, il y aura mécontentement car il y a une véritable demande à faire du paysage. Cependant, ce n'est pas parce qu'il y a demande sociale qu'il y a foncièrement réponse sociale. Comment alors aborder de façon politique le paysage ? Il semble y avoir mécontentement une fois de plus dans les termes de l'énoncé puisque le paysage évoque une sorte de consensus autour duquel tout le monde s'accorde : « c'est beau » ou « ce n'est pas beau ». Le paysage fait appel au *bon sens* puisque tout le monde en est doté. Reste alors à le rendre commun pour qu'il fonctionne et que d'autres impératifs ne viennent pas parasiter ce « beau paysage ».

Le paysage est un luxe dans nos villes occidentales et peut parfois être sacrifié au nom du bien commun (pensons aux problèmes liés aux voisinages de lignes électriques, d'autoroutes urbaines...). Le paysage, par toutes les belles choses qu'il renferme, fait alors sempiternellement poser la question de la *ville pour tous* puisqu'il ne faut pas oublier qu'il existe avant tout deux sortes de paysages : le paysage des gens qui peuvent se l'offrir et celui des autres. Faut-il pour autant l'évincer des préoccupations politiques ? Il semble qu'il permet plus que jamais de réfléchir à la notion de projet commun. Ainsi, même si le caractère performatif ne peut se démontrer clairement, il donne l'impulsion à des réflexions contemporaines sur l'idée de notre urbanité.

BIBLIOGRAPHIE

ARTEFACTO ; LE LANN (2006). *Bordeaux ligne – les allées de Boutaut C* : www.bordeaux-metropole.com/tramway/galerie_photos2/pages/Bordeaux/html

AUGÉ, Marc (1992) *Non lieux - Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris, Seuil.

BÉDARD, Mario (2002) Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole. *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 46, n° 127, pp. 49-74.

CHOAY, Françoise (1979) *Urbanisme, utopies et réalités*. Paris, Éditions du Seuil.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX (2005). *Plan local d'urbanisme* : www.bordeaux-metropole.com/projets/plu/index/html

DI MEO, Guy (2004) Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités. *Annales de Géographie*, n°638-639, pp. 339-362.

GODELIER, Maurice (1984) *L'idéal et le Matériel*. Paris, Éditions Fayard.

HARVEY, David (1990) *The conditions of post-modernity*. Oxford, Blackwell.

LYNCH, Kevin (1969) *L'image de la ville*. Paris, Dunod.

MICOUD, André, (1991) Les lieux exemplaires: des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces. Dans André Micoud, dir. *Des Hauts-lieux – La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, CNRS, Centre régional de publication de Lyon, pp. 53-63.

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (2005). *Le transport collectif à Québec ; Plan stratégique 2005-2014*. www.stcuq.qc.ca/PDF/Plan%20strat%20E9gique%20final.pdf

SANSOT, Pierre (1971) *Poétique de la ville*. Paris, Klincksieck.

SITTE, Camillo (1996) *L'art de bâtir des villes*. Quatrième édition, Paris, Éditions du Seuil.

VILLE DE QUÉBEC (2005). *Plan directeur d'aménagement et de développement*. Ville de Québec, service de l'aménagement du territoire.